

BIBLIOTHÈQUE DE DROIT PUBLIC



BRUXELLES, RÉGION-CAPITALE INGOUVERNABLE ?

INSTRUMENTS DE COHÉRENCE ET
PALLIATIFS ILLÉGAUX DANS LE DROIT DES
POLITIQUES PUBLIQUES BRUXELLOISES

Laurie Losseau et Guillaume Delvaux

Préface de Hugues Dumont

 LARCIER
INTERSENTIA

Bruxelles, région-capitale ingouvernable ?

Laurie Losseau et Guillaume Delvaux

19 mars 2024



Ministre de l'Action sociale et de la Santé

Communauté flamande



Cocom



Communauté française/Cocof





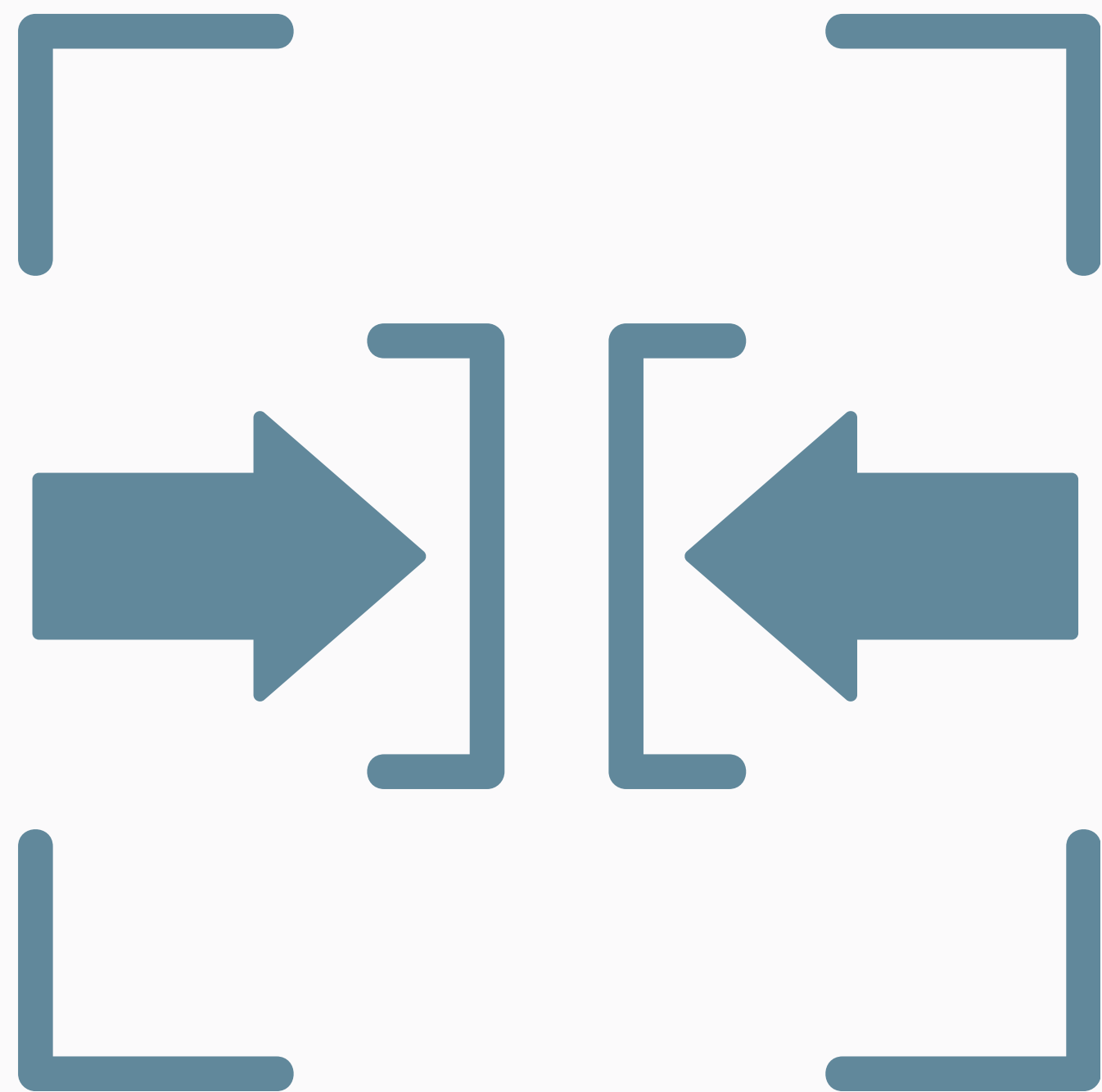
1 - *Garantir, pour tous les Bruxellois, une offre suffisante de places en crèches à un tarif accessible*

2 - *Développer des alternatives aux maisons de repos*

3 - *Lutter contre le phénomène des assuétudes*

Déclaration de politique générale commune
au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale
et au Collège réuni de la Commission communautaire commune

LEGISLATURE 2024-2029



Contraintes

- 1 - Délai imparti : 5 ans (législature)*
- 2 - Budget : enveloppes fermées*
- 3 - D'autres Ministres relevant d'autres niveaux de pouvoir sont compétents dans les mêmes matières, et sur le même territoire*

Ministre de l'Action sociale et de la Santé

Communauté flamande



NL



Cocom



bico.

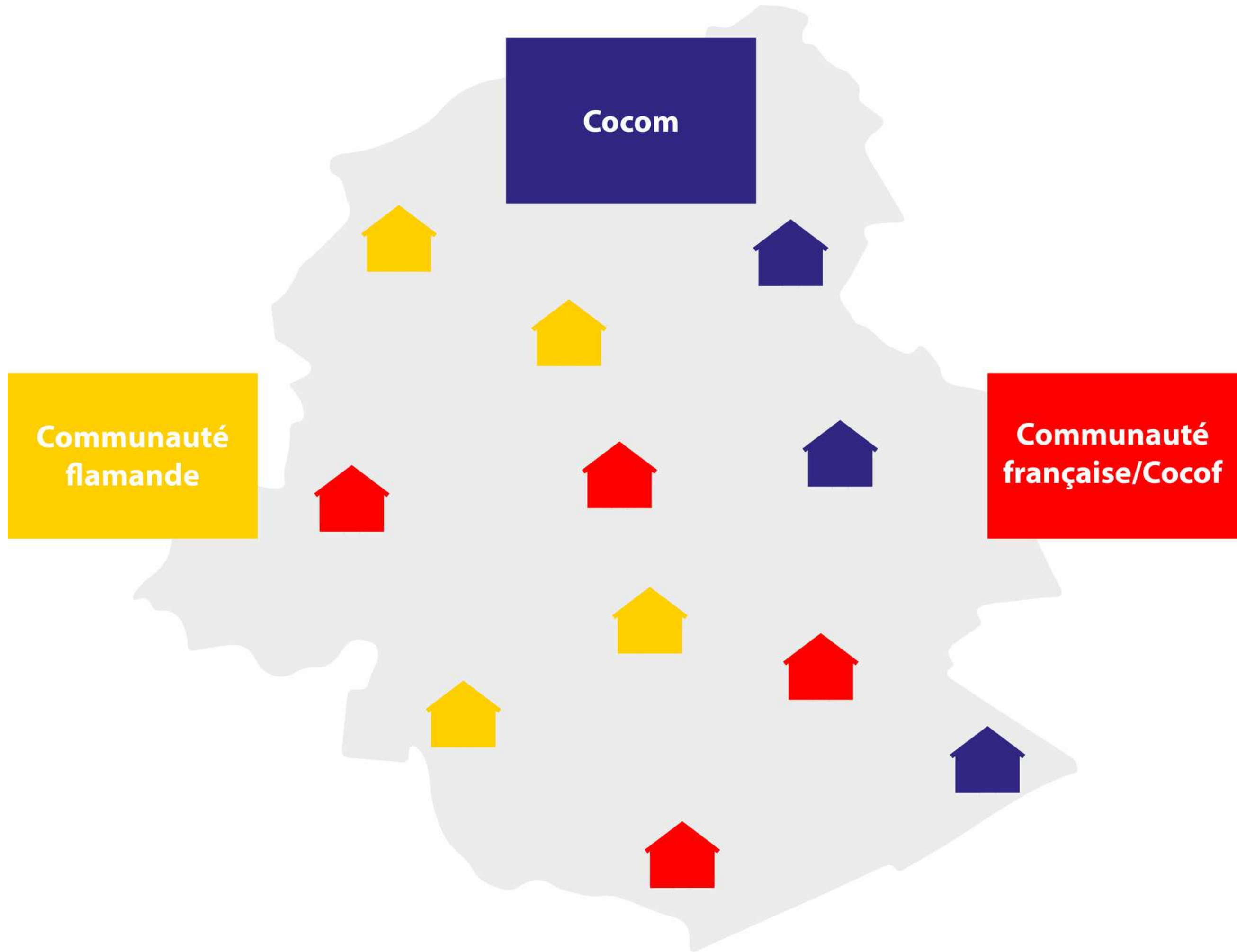


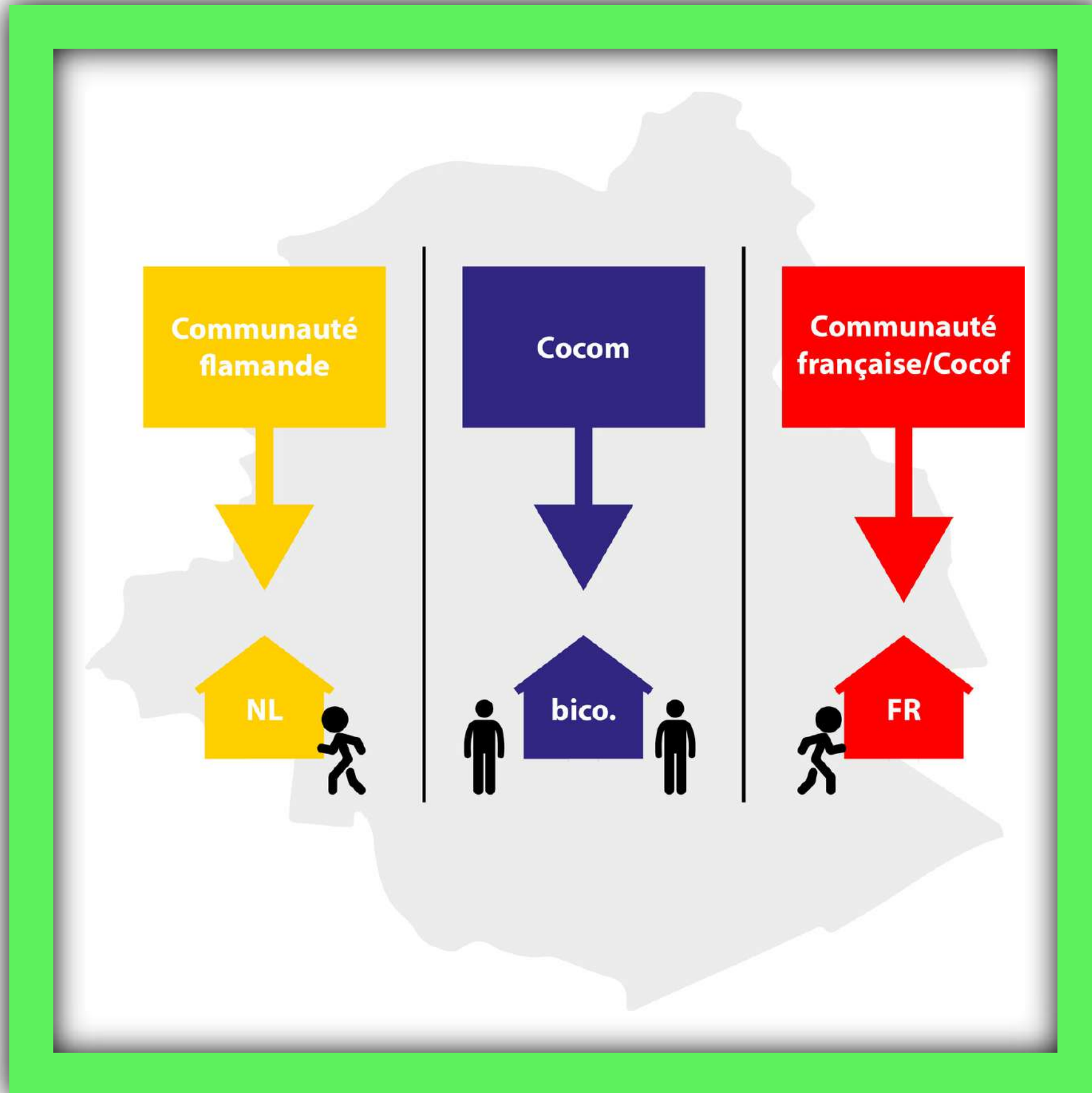
Communauté française/Cocof



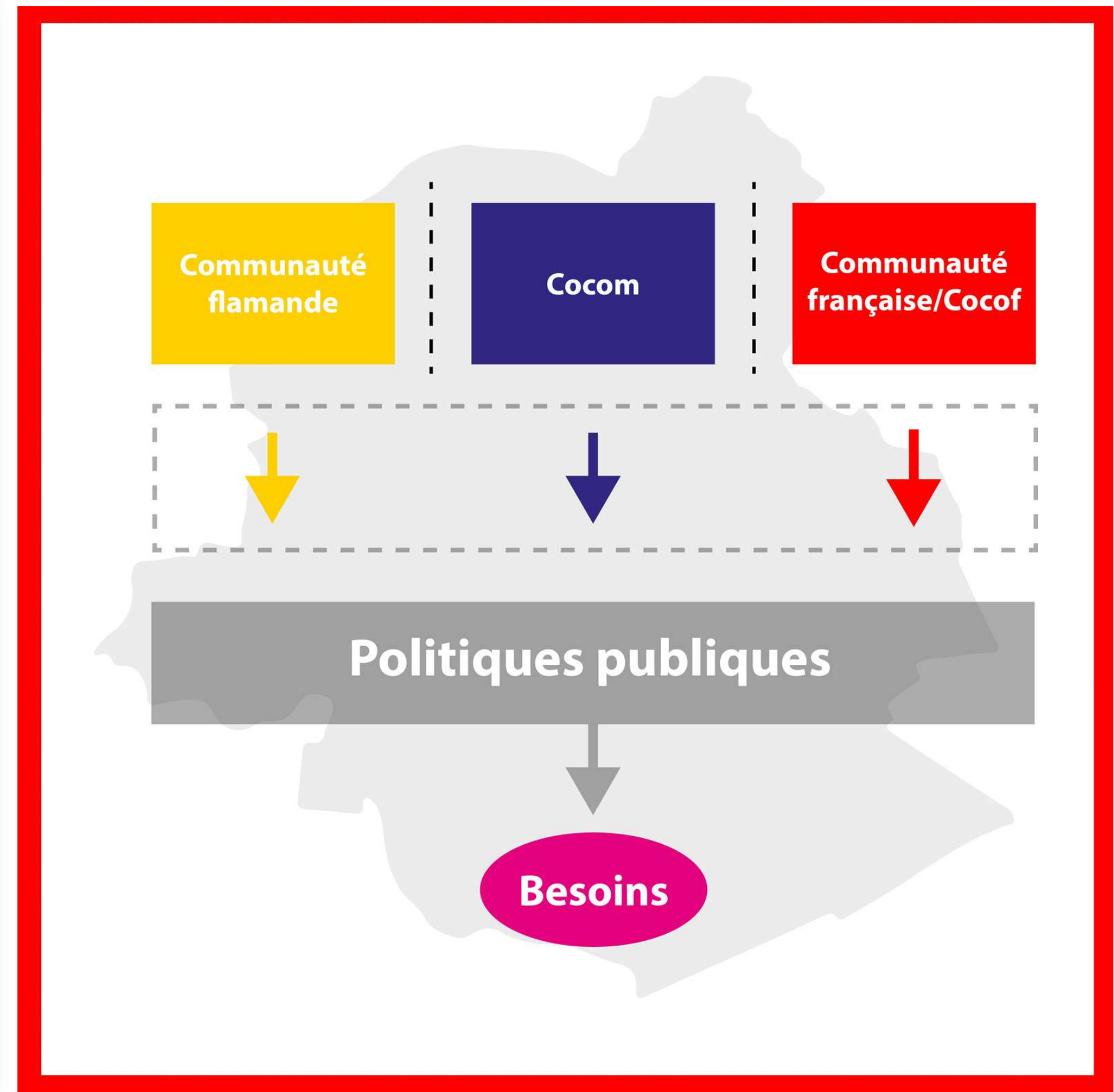
FR







**Paradigme de l'autonomie /
Principe d'exclusivité**



**Paradigme de la cohérence /
Politiques basées sur les besoins**

*1 - Garantir, pour tous les Bruxellois,
une offre suffisante de places en
crèches à un tarif accessible*

*2 - Développer des alternatives aux
maisons de repos*

*3 - Lutter contre le phénomène des
assuétudes*

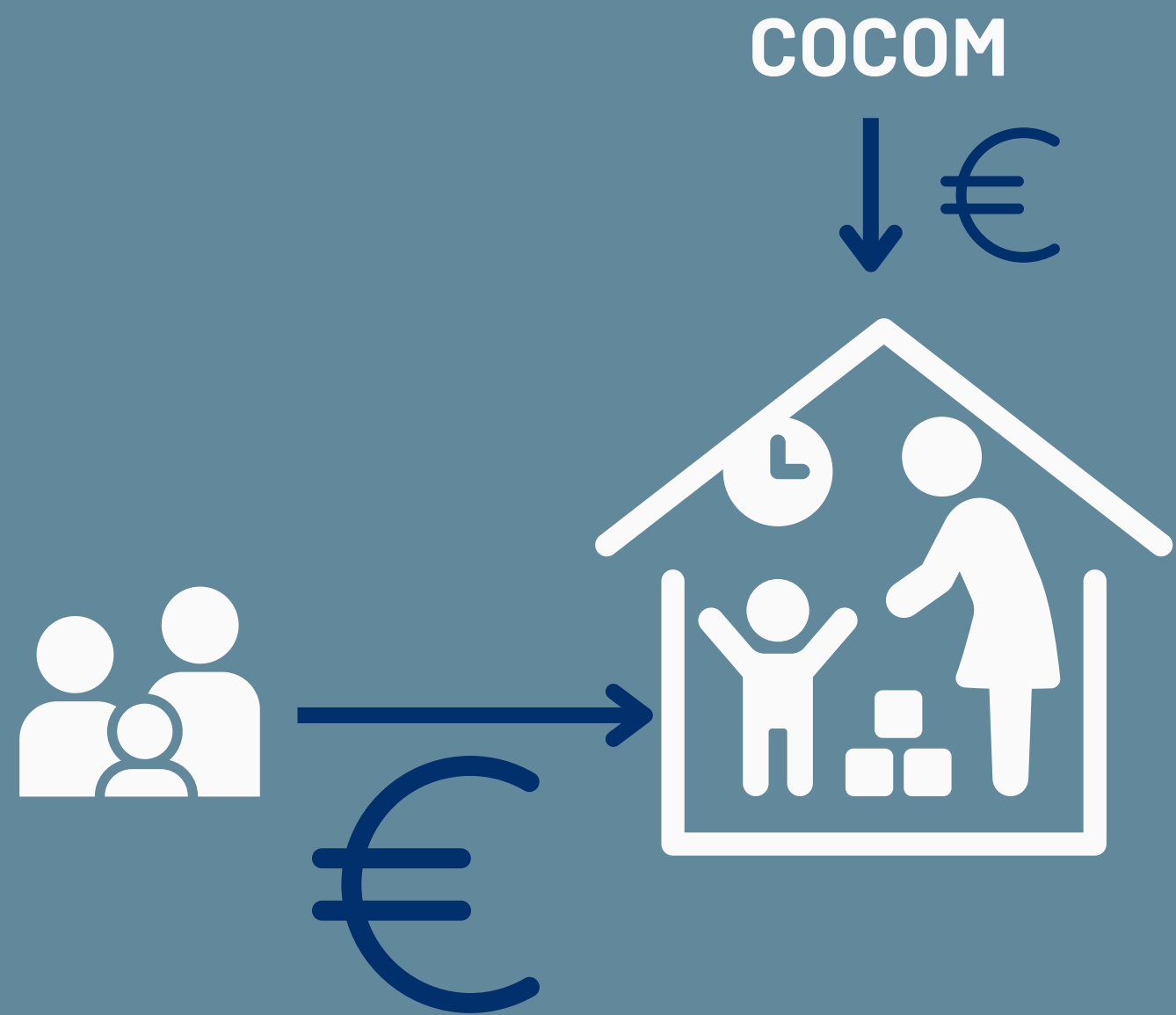


**Déclaration de politique générale commune
au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale
et au Collège réuni de la Commission communautaire commune**

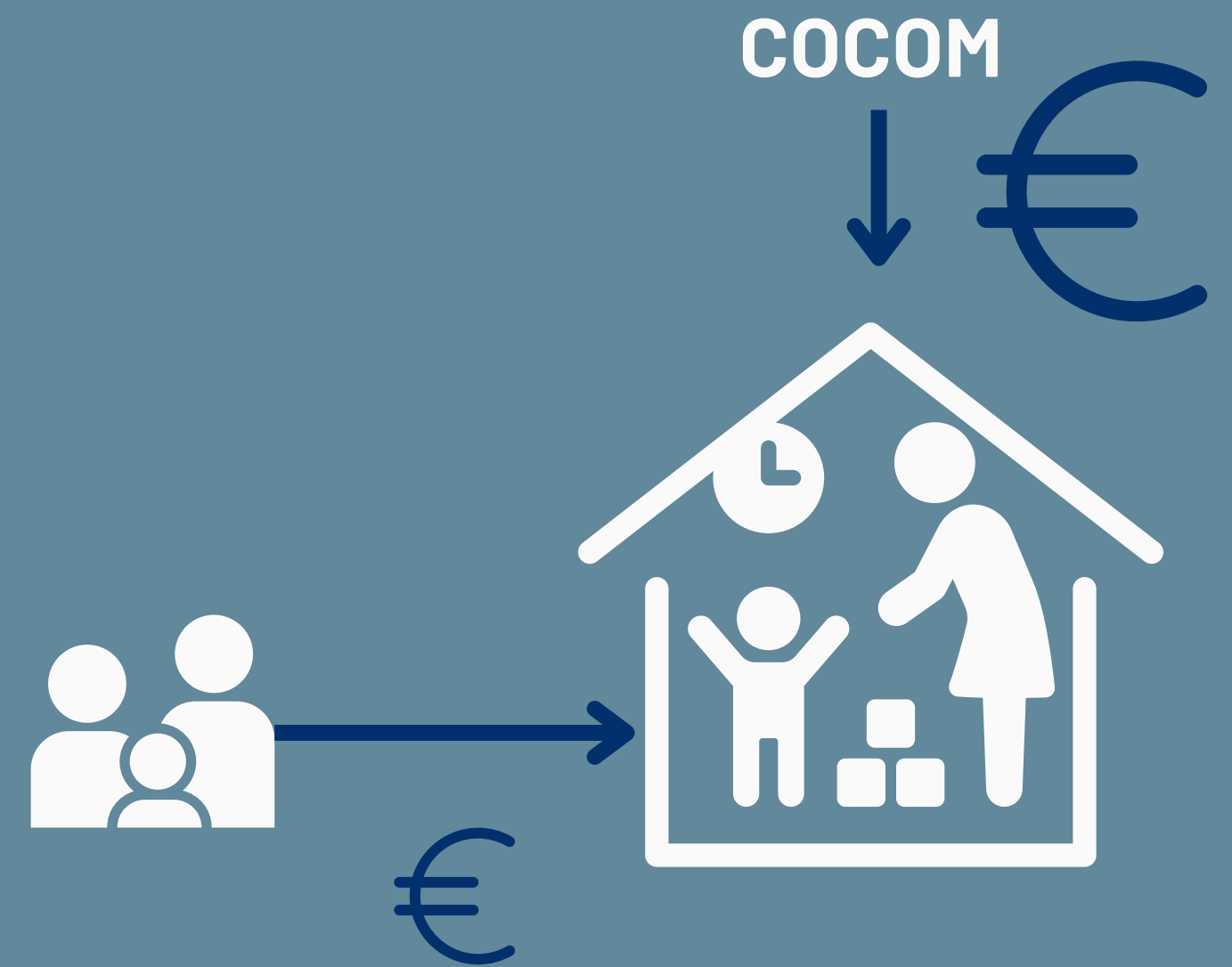
LEGISLATURE 2024-2029

Priorité n° 1 – Petite enfance : baisse des tarifs des crèches

Problème public



Mesure envisagée



Priorité n° 1 – Petite enfance : baisse des tarifs des crèches

	COCOM	Communauté flamande	Communauté française	Région de Bxl-Capitale
Compétence	✓	✓	✓	✗
Impact potentiel	✗	✓	✓	
Priorité politique	✓	✗	?	✓
Budget	✗	✓	✗	
Mesure envisagée	A	B		



Conciliables ?



La compétence n'est pas le seul levier de l'action publique



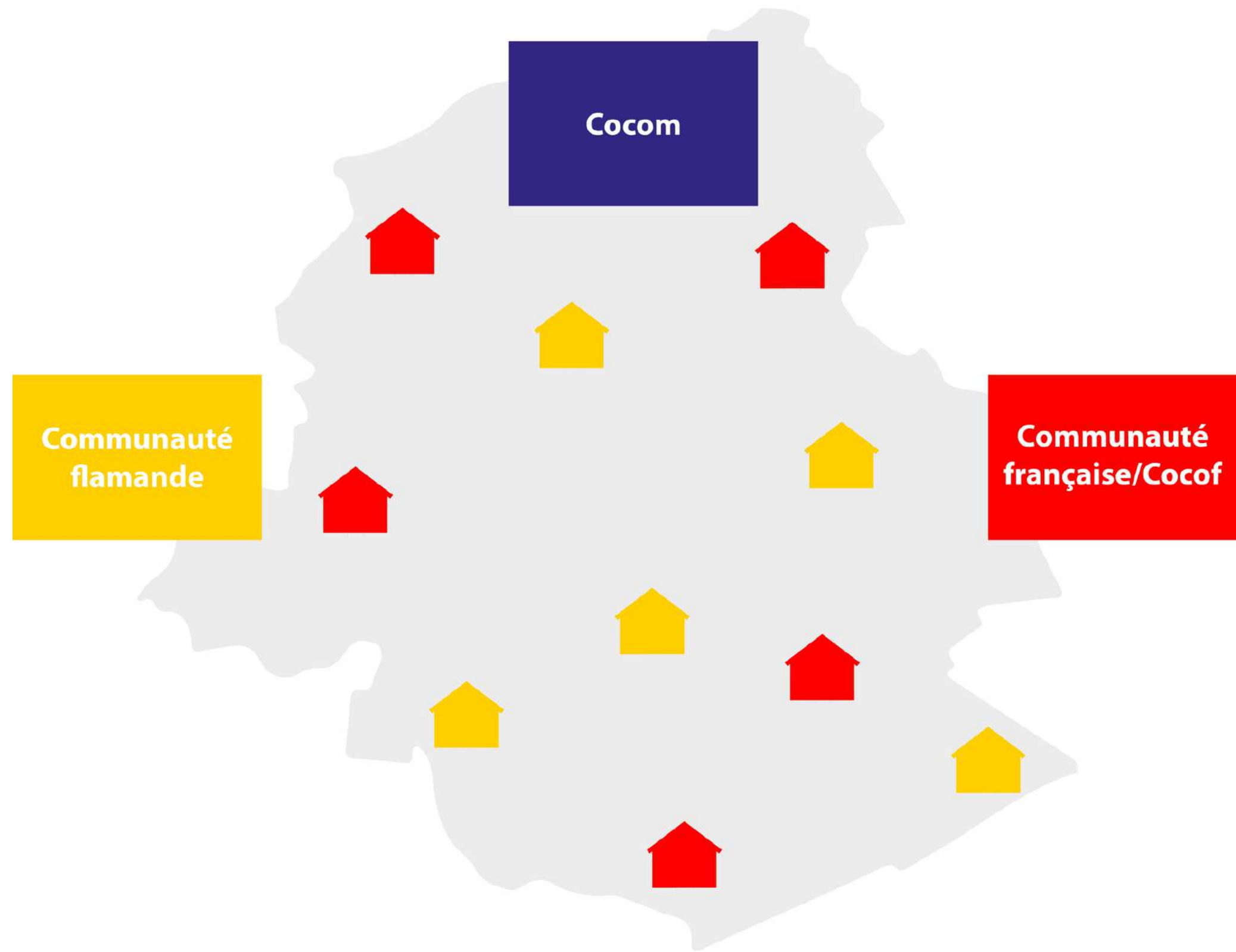
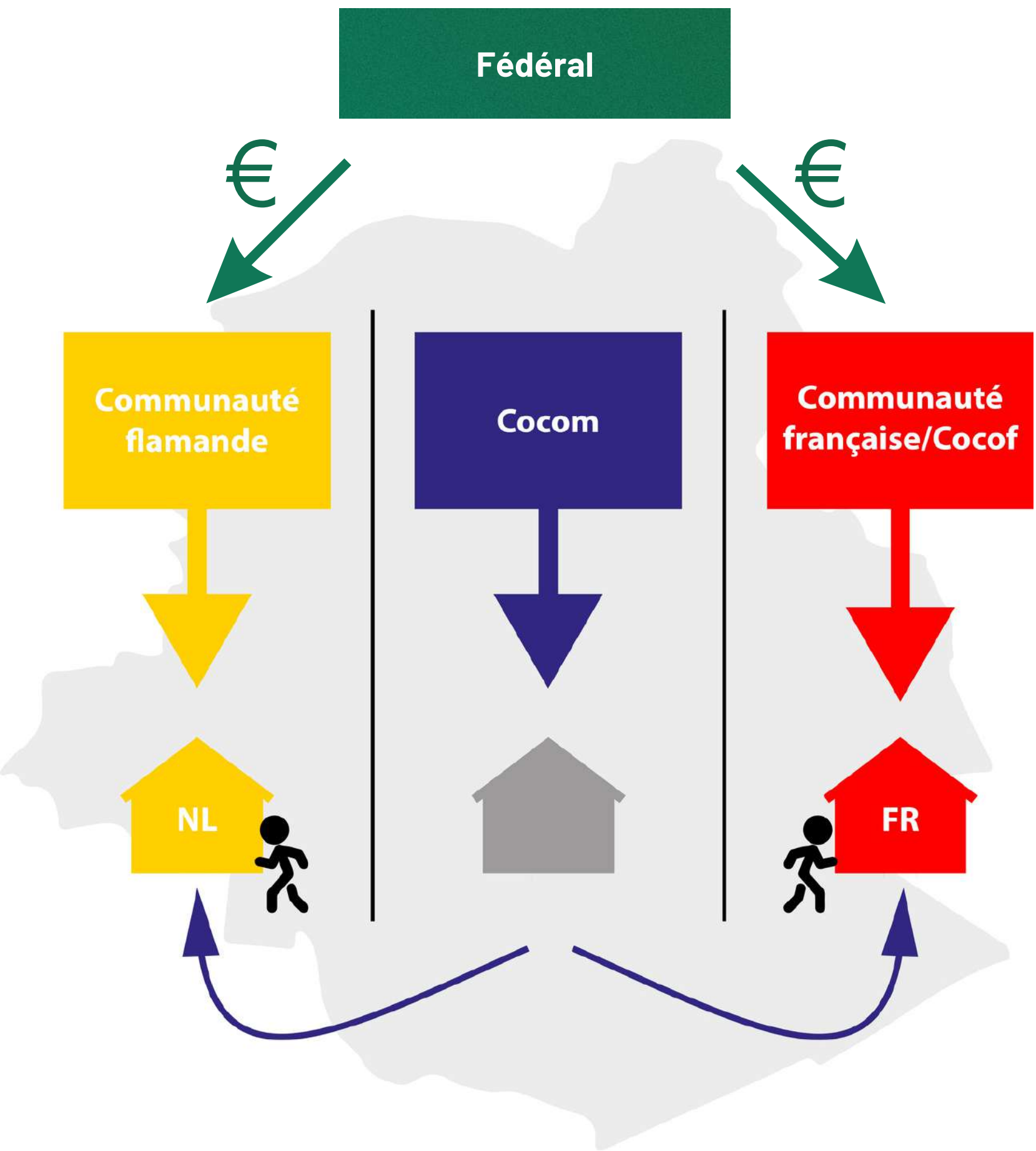
Compétence politique publique ≠



“problème public” = qualification subjective



Plusieurs réponses possibles à un même problème public



Priorité n° 1 – Petite enfance : baisse des tarifs des crèches

	COCOM	Communauté flamande	Communauté française	Région de Bxl-Capitale
Compétence	✓	✓	✓	✗
Impact potentiel	✗	✓	✓	
Priorité politique	✓	✗	?	✓
Budget	✗	✓	✗	
Mesure envisagée	A	B		



Conciliables ?



La compétence n'est pas le seul levier de l'action publique



Compétence politique publique ≠



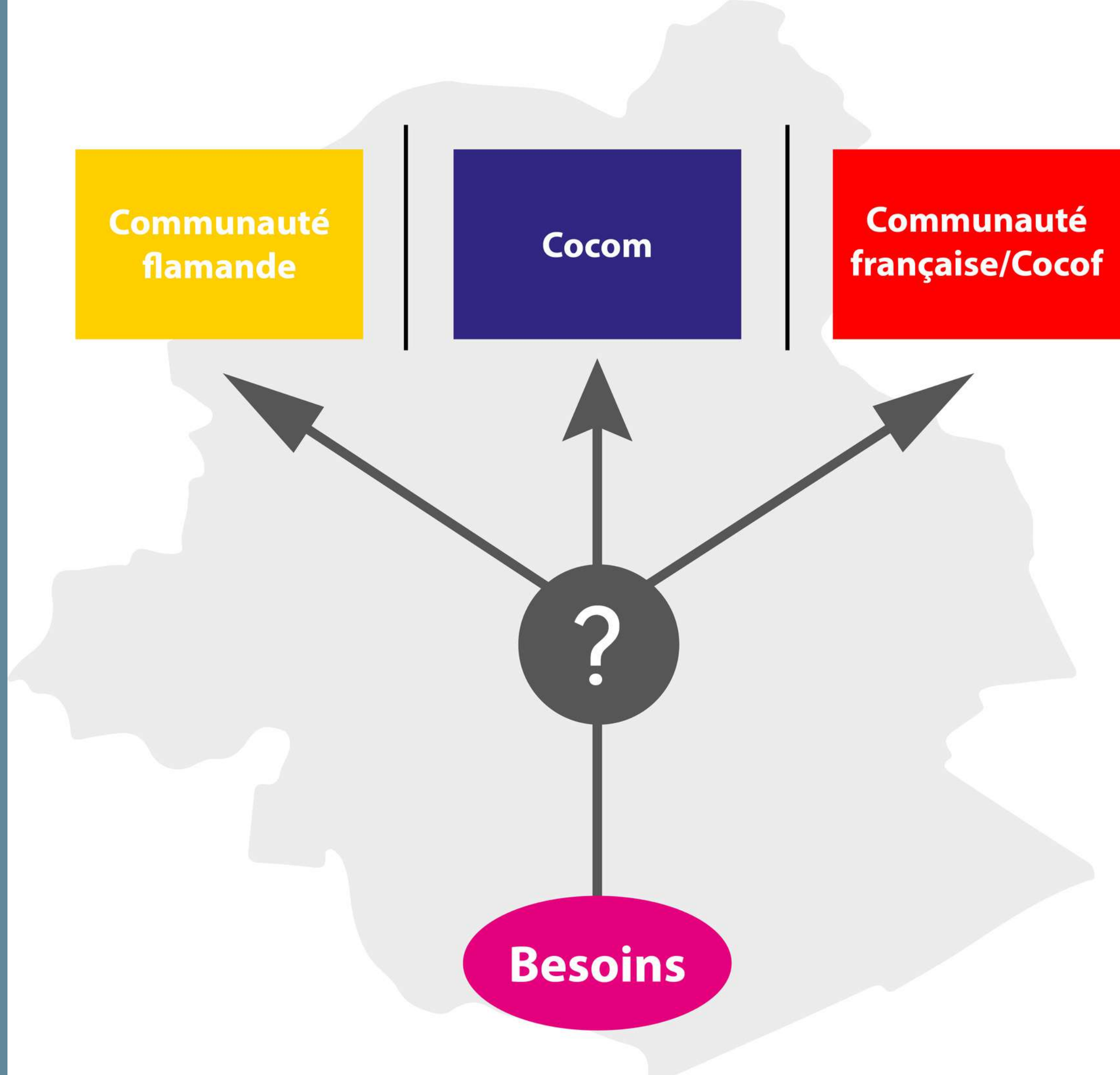
“problème public” = qualification subjective



Plusieurs réponses possibles à un même problème public

Priorité n° 1 (suite) - Petite enfance : répondre à la pénurie de places en crèches à Bruxelles

Pas de responsable final pour répondre aux besoins





1 - *Garantir, pour tous les Bruxellois, une offre suffisante de places en crèches à un tarif accessible*

2 - **Développer des alternatives aux maisons de repos**

3 - *Lutter contre le phénomène des assuétudes*

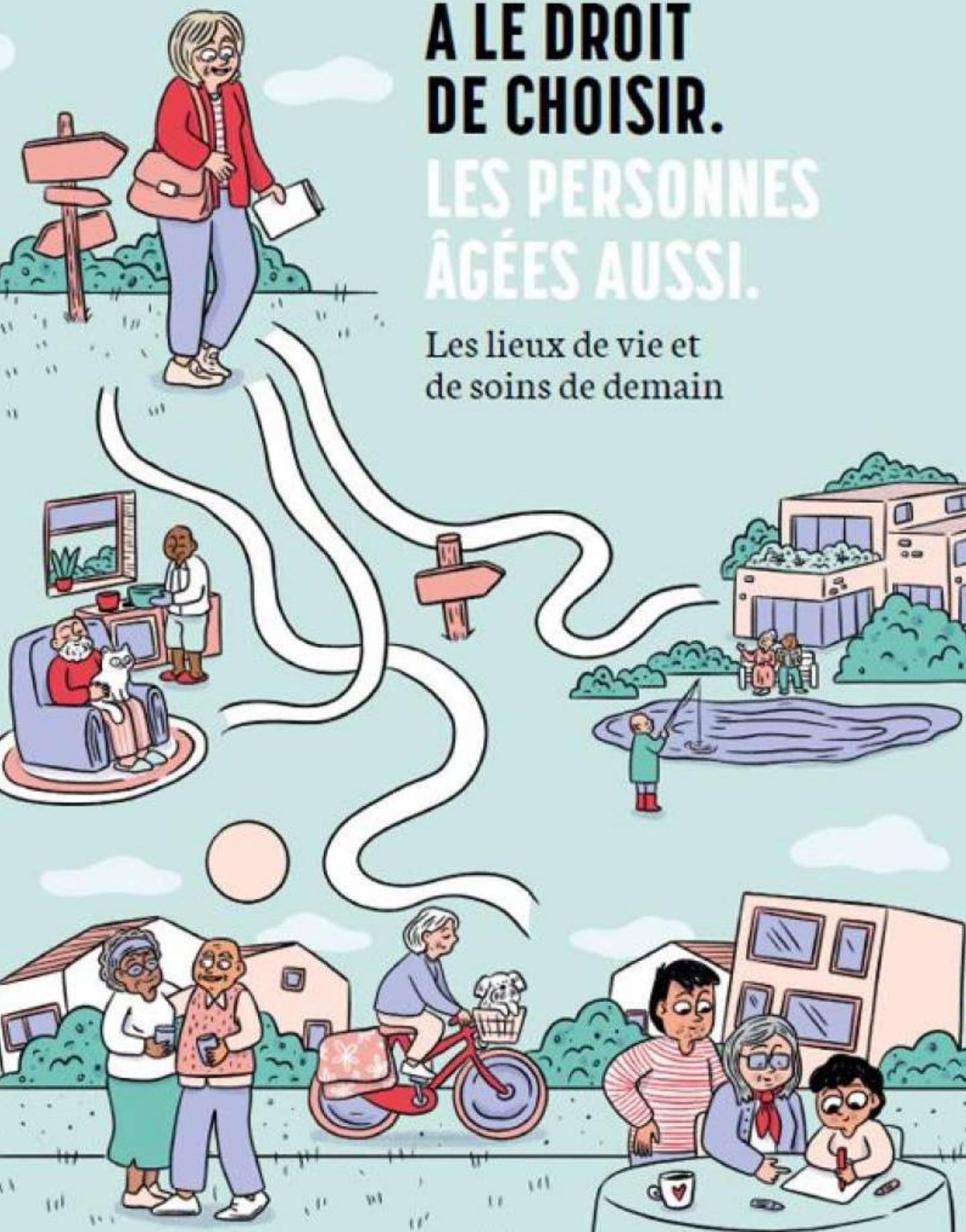
Déclaration de politique générale commune
au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale
et au Collège réuni de la Commission communautaire commune

LEGISLATURE 2024-2029

TOUT LE MONDE A LE DROIT DE CHOISIR.

LES PERSONNES ÂGÉES AUSSI.

Les lieux de vie et
de soins de demain



**Priorité n° 2 : développer des
alternatives aux maisons de repos**



**Tenir compte de l'offre déjà
développée par les autres entités
compétentes**

Communauté flamande	COCOF
Lokale dienstencentra (21)	Maisons communautaires (4)
Centra voor dagverzorging (4)	Services d'accueil de jour (6)
Centra voor kortverblijf en/of herstelverblijf (2)	Résidence-service (1)
Woonzorgcentra (9)	Centres de coordination de soins et de services à domicile (5)
Groepen van assistentiewoningen (4)	Services d'aide à domicile (7)
Dienst voor gezinszorg (3)	



Difficultés

- **Récolter des données sur l'offre de chaque entité (qualitatif et quantitatif)**
 ➔ **recours à des prestataires externes**
- **Comparer les données récoltées**
- **Déterminer les besoins non couverts**
- **Déterminer qui doit répondre aux besoins non couverts**



1 - *Garantir, pour tous les Bruxellois, une offre suffisante de places en crèches à un tarif accessible*

2 - *Développer des alternatives aux maisons de repos*

3 - **Lutter contre le phénomène des assuétudes**

Déclaration de politique générale commune
au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale
et au Collège réuni de la Commission communautaire commune

LEGISLATURE 2024-2029



Cour des comptes



Politique de prévention et
de lutte contre les assuétudes
en Région de Bruxelles-Capitale



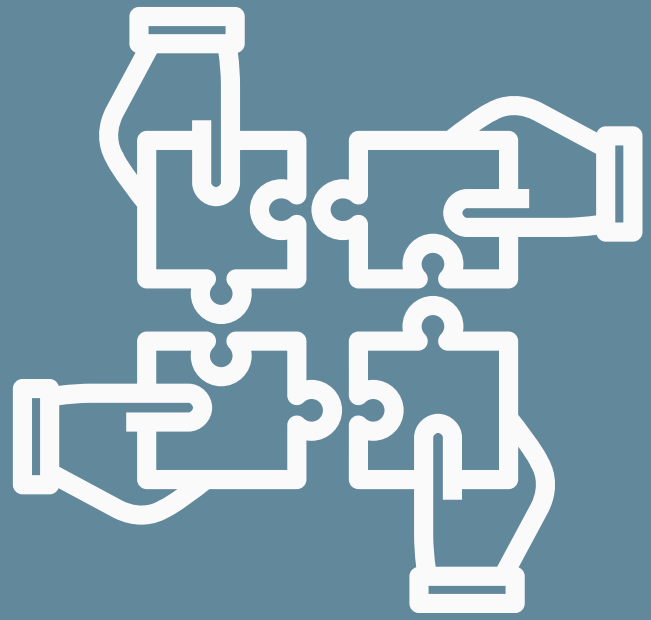
Rapport de la Cour des comptes transmis au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale,
à l'Assemblée de la Commission communautaire française et à l'Assemblée réunie
de la Commission communautaire commune
Bruxelles, septembre 2023

“

L'absence (...) de coordination formelle institutionnalisée entre les différentes autorités compétentes sur le territoire régional en matière de prévention et de lutte contre les assuétudes tant au niveau stratégique qu'opérationnel, ne permet pas une gestion efficace et efficiente de la politique publique et cela génère un risque élevé de subventionner plusieurs fois une même mission et d'en omettre d'autres.

Cour des comptes, octobre 2023

”



accord de coopération

	Communauté flamande	COCOM	COCOF	Région de Bxl-Capitale
Compétence	✓	✓	✓	✓
Priorité politique	✗	✓	✓	✓
Orientation politique		A	A	B



Coopérer = accepter de limiter son autonomie



Coopérer = convergence sur les objectifs et les moyens

Conclusions

1. Double originalité de notre approche

2. Mérites du modèle actuel

3. Proposition institutionnelle



1. **Double originalité de notre approche**



Un point de vue bruxellois



L'analyse par le prisme des politiques publiques

Conditions de possibilité de la coopération



Compétence



Qualification commune du problème public



Cohérence territoriale = objectif partagé

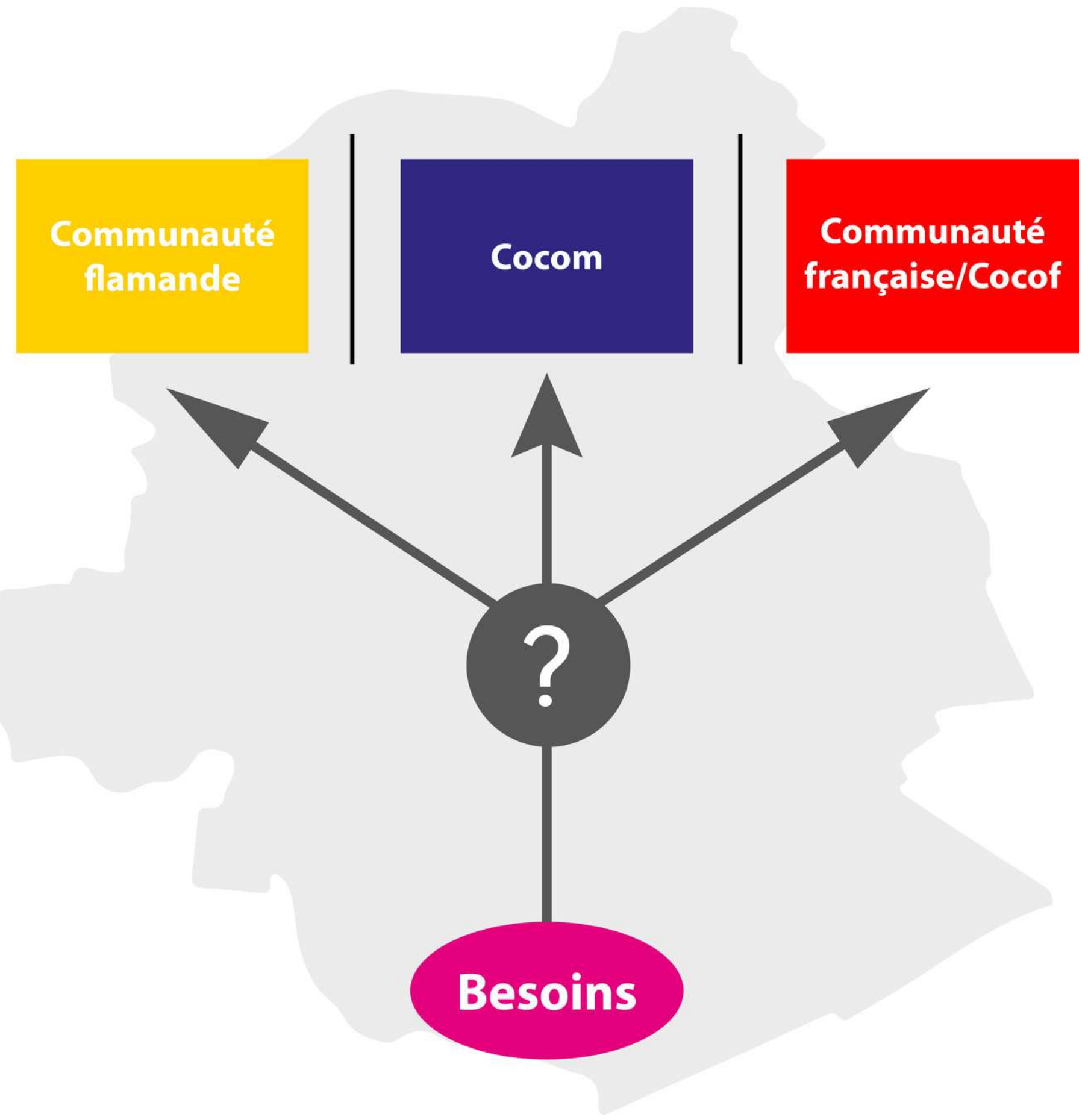


Budget requis au moment requis



Mesures identiques/conciliables

! Pas de responsable final pour répondre aux besoins



2. Mérites du modèle actuel



Pacification communautaire



Résilience

2014

**matières issues de la sécurité
sociale fédérale**

1988

enseignement

1980

**matières
personnalisables**

1970

**matières
culturelles**

Communauté
flamande

Cocom

Communauté
française/Cocof



Politiques publiques

Besoins

3. Notre proposition institutionnelle

**La régionalisation de l'essentiel des matières personnalisables
comme "horizon souhaitable"**

Mise au point	Pas une solution "miracle" à tous les problèmes publics
	Pas de régionalisation des matières culturelles ni de l'enseignement
Balises	Pas d'atteinte à la protection de la minorité flamande de Bruxelles
	Financement adéquat de la RBC
	Régionalisation échelonnée

**Merci pour
votre attention**

